

Encore des victimes d'une société de rénovation et d'installation d'équipements, chauffage ou climatisation

Après France confort habitat, c'est au tour des dirigeants d'**AVEN Habitat** à Villeneuve d'Ascq spécialisée dans les travaux de rénovation et d'installation d'équipement d'être mis en examen pour escroquerie en bande organisée, blanchiment de ces escroquerie, banqueroute, fraude fiscale, travail dissimulé, pratiques commerciales trompeuses, abus de biens sociaux, ventes hors établissement irrégulières et tromperie. **RIEN QUE CELA !**

Les mis en examen auraient trompé des clients et des personnes particulièrement vulnérables vu leur âge et leur état de santé. La manière d'opérer consistaient dans la plupart des cas d'établir des demandes de crédit à l'insu des consommateurs, les travaux étant non réalisés ou présentant des malfaçons. Le gérant était également le commercial de **France confort habitat**, mis en cause par la justice lilloise pour des faits similaires.

A ce stade des investigations, 66 personnes dans la région, sont victimes pour un préjudice de 740 000€

Les personnes qui s'estiment avoir été victimes d'Aven Habitat sont invitées à contacter

Le tribunal judiciaire au 03 20 78 33 33

via l'adresse mail bo-escroqueries.pr.tj-lille@justice.fr.

Pour ce qui concerne notre association locale UFC que Choisir de l'Artois, nous envisageons de nous constituer partie civile auprès du juge d'Instruction lillois dans l'intérêt collectif des consommateurs.

Vous pouvez nous contacter

LA VOIX DU NORD MERCREDI 28 FÉVRIER 2024

66 clients victimes d'escroquerie aux travaux de rénovation par Aven Habitat

MARÇQ-EN-BARŒUL. Le gérant et deux commerciaux d'Aven Habitat, société de rénovation et d'installation d'équipements thermiques basée avenue de la Marne à Marçq-en-Barœul, ont récemment été placés en garde à vue puis déferés dans le cadre de l'ouverture d'une information judiciaire.

UN PRÉJUDICE DE PLUS DE 740 000 €

Ils viennent d'être mis en examen et placés sous contrôle judiciaire. Les motifs sont nombreux : escroqueries en bande organisée, blanchiment de ces escroqueries et de fraude fiscale, travail dissimulé, pratiques commerciales trom-

peuses, abus de biens sociaux et banqueroute, ventes hors établissement irrégulières et tromperies. Les investigations font déjà état de 66 victimes depuis 2018 pour un produit évalué à plus de 740 000 €. Des saisies à hauteur de 200 000 € ont d'ailleurs été réalisées par les enquêteurs sur les comptes bancaires des trois mis en cause, suite à une opération de police judiciaire menée le 7 février.

Les suspects auraient employé des manœuvres frauduleuses, trompant des clients, notamment des personnes vulnérables en raison de leur âge ou de leur état de santé, afin qu'elles signent des contrats de rénovation, d'isola-

tion ou d'installation d'appareils de chauffage-climatisation. Ils auraient aussi falsifié des contrats de prêt pour les rendre éligibles à l'obtention des aides de l'État comme MaPrimeRénov'.

Ensuite, ils obtenaient le paiement immédiat grâce à des attestations, elles aussi falsifiées, de fin de travaux, ou souscrivaient des demandes de crédit à l'insu de leurs victimes. « Les travaux promis aux clients n'étaient pas concrétisés, précise le parquet de Lille dans son communiqué, ou présentaient des malfaçons majeures, allant jusqu'à compromettre la salubrité, voire la structure des bâtiments. »

« UN TROU DANS LA TOITURE »

Certains avis publiés sur Internet confirment l'arnaque : « Nous avons signé un contrat en avril 2022, nous avons un trou dans la toiture et nous attendons encore qu'elle soit réparée », ou « manque de communication et de sérieux, il a fallu appeler à plusieurs reprises pour que le chef de chantier passe pour prendre les cotes de deux façades. Le chantier ne cesse d'être décalé. Par contre, le chèque lors du contrat, lui, a bien été encaissé. »

Les victimes auraient été ciblées grâce à un fichier client copié par le gérant alors qu'il était commercial pour une autre société déjà mise en cause par la justice, France Confort Habitat, et pour lequel il est déjà mis en examen. ■

CHRISTOPHE DECLERQ

Les personnes estimant avoir été victimes d'Aven Habitat sont invitées à contacter le tribunal judiciaire au 03 20 78 33 33 ou via l'adresse mail bo-escroqueries.pr.tj-lille@justice.fr.



Les victimes signaient des contrats de prêt pensant que leur chantier était éligible aux primes d'État. PHOTO ILLUSTRATION MATTHIEU BOTTE